

Association Sportive de Chanteloup-en-Brie (ASC)

BULLETIN D'INSCRIPTION 2019 - 2020

Adhésions valables pour une saison selon les modalités précisées dans le règlement intérieur reproduit au verso

Nom : _____ Prénom : _____

Né (e) le : __ / __ / _____

Adresse : _____

Tél. domicile : _____

Portable : _____

Portable Mère : _____

Portable Père : _____

Adresse Email : _____

ACTIVITES	Nbre d'inscrits	
<input type="checkbox"/> BABY GYM (mercredi matin)		
<input type="checkbox"/> ESCRIME ARTISTIQUE (lundi ou mercredi soir)		
<input type="checkbox"/> GYM ADULTES : (lundi soir, mardi et jeudi matin)		
<input type="checkbox"/> KARATE Enfants : 4½ - 6ans (samedi matin)		
<input type="checkbox"/> KARATE Junior : 7 à 11 ans (mercredi et vendredi après-midi)		
<input type="checkbox"/> KARATE Ados : 12 ans et + (mercredi et vendredi après-midi)		
<input type="checkbox"/> KARATE Adultes : (mercredi soir)		
<input type="checkbox"/> MARCHE NORDIQUE (dimanche matin)		
<input type="checkbox"/> MULTISPORTS : 4 à 6 ans (après-midi)		
<input type="checkbox"/> MULTISPORTS : 7 à 9 ans (après-midi)		
<input type="checkbox"/> PETANQUE (en libre accès en extérieur)		
<input type="checkbox"/> RANDONNEE (le samedi et dimanche)		
<input type="checkbox"/> RUNNING (dimanche matin)		
<input type="checkbox"/> TENNIS (en extérieur)		
<input type="checkbox"/> TENNIS DE TABLE : Ados et Adultes (jeudi soir et dimanche matin)		
<input type="checkbox"/> YOGA (samedi matin)		
	Total à régler :	

Toute saison commencée est due. Vous pouvez régler en 3 fois, règlement complet à donner lors de l'inscription et encaissé en différé. **Aucun remboursement ne peut être demandé en cours d'année. Les règlements prorata temporis ne sont possibles que pour les inscriptions en milieu de saison, sous réserve d'accord préalable de l'ASC.**

Règlement d'un montant de _____ par chèque N° _____ à l'ordre de l'ASC
Règlement d'un montant de _____ par chèque N° _____ à l'ordre de l'ASC
Règlement d'un montant de _____ par chèque N° _____ à l'ordre de l'ASC

Les activités se pratiquent dans la salle des sports (Salle Frison Roche proche de l'école élémentaire), dans la salle des Fêtes (Salle Van Dongen) ou en extérieur pour le tennis, la pétanque, la randonnée et la marche nordique et le running.



COMMENT NOUS AVEZ-VOUS CONNUS ?

Prospectus Bouche à oreille Facebook Autre : _____

Association Sportive de Chanteloup-en-Brie (ASC)

REGLEMENT INTERIEUR 2019 - 2020

Ce règlement est établi dans le respect des valeurs associatives et sportives en tenant compte des situations des professeurs, des adhérents et des structures nécessaires à la bonne pratique de chacune des activités.

Toute personne pratiquant l'une des activités proposées par l'ASC est, de fait, adhérente de l'association et doit, par conséquent, être à jour de toutes les obligations administratives (paiement, certificat médical...) s'y rattachant.

FREQUENTATION DES COURS ET RATRAPAGES

Les cours sont dispensés à heures fixes sans possibilité de débordement. La ponctualité est exigée afin que les cours se déroulent dans de bonnes conditions.

Les absences de professeur sont rattrapées en fin de saison. Aucun rattrapage ne sera effectué pendant les vacances scolaires, même sur demande des adhérents et accord du professeur.

En cas d'absence de professeur ou de changement de salle, les adhérents sont avertis par email dans les meilleurs délais. Pour ce faire, les adhérents doivent s'assurer de toujours communiquer une adresse électronique valide.

CALENDRIER 2019 - 2020

Les cours de gym adultes et de multisport commencent la semaine suivant le Forum de Rentrée et se terminent le **samedi 20 juin 2020**. La dernière semaine de juin et la première de juillet sont réservées pour les rattrapages éventuels.

Les cours de karaté se terminent en juin après les passages de grade.

Les cours de yoga commencent la semaine suivant le Forum de Rentrée. La saison de yoga comprend vingt-cinq (25) séances.

Les activités ne faisant pas appel à un professeur extérieur (pétanque, tennis, tennis de table et running) se pratiquent toute l'année sous réserve de mise à disposition des équipements par la Mairie. La randonnée pédestre et la marche nordique se pratiquent toute l'année en dehors de la Commune, selon un planning défini.

HYGIENE ET SECURITE

Chaque discipline nécessite une tenue adaptée déterminée par l'enseignant en début d'année.

Les adultes ne sont pas admis dans les vestiaires si des mineurs s'y changent. Si des enfants en bas âges ont besoin de l'aide de leurs parents, ceux-ci doivent sortir du vestiaire.

LOCAUX

Les lieux doivent être laissés dans le même état que lorsqu'ils ont été trouvés par les adhérents.

En cas de problème avec un des locaux d'activité, l'information doit être remontée au Bureau de l'ASC (aschanteloup77@gmail.com) qui fera suivre à la Mairie.

Selon les activités, l'installation du matériel peut nécessiter l'aide des adhérents.

Le matériel mis à la disposition des adhérents est fragile et coûteux, le plus grand soin doit y être apporté.

COMMUNICATION ET SECURITE

Chaque adhérent doit veiller à garder à jour les coordonnées données en début d'année.

La présence des amis et de la famille n'est pas recommandée pendant les cours. Chaque professeur détermine le niveau d'ouverture de son cours aux personnes extérieures.

Si vous êtes dans l'impossibilité de récupérer votre enfant en fin de cours indiquez en début d'année au professeur le nom de la personne qui se présentera.

Les enfants doivent avoir quitté les lieux au plus tard dix minutes après la fin des cours.

L'association se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet appartenant aux adhérents.

Signature du Président



**Signature de l'adhérent, ou de son responsable légal,
précédée de la mention "lu et approuvé"**